



Supplément à l'ERI
DANSE 8 À 10 (1996)

*Contenu obligatoire des modèles de
programmes de Danse 10 :*

*Chorégraphie
Interprétation*

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Contexte	5
Exigences du programme du secondaire deuxième cycle.....	6
Danse 8 à 12	7
Pour en savoir plus	8

MODÈLES DE PROGRAMMES POUR LE COURS DE DANSE 10

Chorégraphie	10
Interprétation	11

ANNEXE

Cours de beaux-arts et de compétences pratiques agréés par le Ministère.....	13
--	----

INTRODUCTION

Ce document est un supplément à l'Ensemble de ressources intégrées (ERI) de Danse 8 à 10 (1996).

CONTEXTE

En 2002-2003, le ministère de l'Éducation a révisé les exigences provinciales pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires. À la suite de cette révision, le Ministère a décidé d'échelonner le programme du secondaire deuxième cycle sur trois ans plutôt que sur deux. Ainsi, dans le cadre du programme du secondaire deuxième cycle (2004), les élèves qui entreprennent leur 10^e année après le 30 juin 2004 obtiendront des crédits menant au diplôme de fin d'études secondaires en suivant un programme de trois ans, soit en 10^e, en 11^e et en 12^e année.

Par le passé, les écoles ne transmettaient pas les notes des cours de 10^e année au ministère de l'Éducation; celui-ci ne les incluait donc pas dans le relevé de notes des élèves et le calcul des crédits menant au diplôme de fin d'études. Les Ensembles de ressources intégrées (ERI) des matières de 10^e année faisant partie des beaux-arts et des compétences pratiques (1995-1998) étaient élaborés pour être présentés comme des cours échelonnés sur une année et étaient considérés comme des cours « généraux » permettant aux écoles de concevoir des programmes répondant aux besoins de leurs élèves.

Les nouvelles exigences du programme du secondaire deuxième cycle (2004) visent, entre autres choses, à offrir aux élèves de 10^e année plus de flexibilité et un choix plus grand au moment où ils choisissent les cours qui correspondent à leurs objectifs en matière d'études et de carrière. À cette fin, ce document explique le contenu obligatoire du modèle de programme de deux cours distincts de danse de 10^e année qui peuvent être offerts en plus du cours général de Danse 10 existant. Ce document ne remplace pas les résultats d'apprentissage prescrits pour le programme de danse de 10^e année décrits dans l'ERI de Danse 8 à 10 (1996). Chacun des cours décrits dans ce document **doit respecter à la fois les résultats d'apprentissage prescrits et le contenu obligatoire** du modèle de programme offert.

EXIGENCES DU PROGRAMME DU SECONDAIRE DEUXIÈME CYCLE

En vertu des exigences du programme du secondaire deuxième cycle (2004), tous les élèves doivent, de la 10^e à la 12^e année, accumuler au moins 4 crédits dans des matières du domaine des beaux-arts et/ou des compétences pratiques.

Pour satisfaire à ces exigences, les élèves peuvent suivre un des cours suivants :

- un cours du domaine des beaux-arts de 10^e, 11^e ou 12^e année valant 4 crédits et agréé par le Ministère;
- un cours du domaine des compétences pratiques de 10^e, 11^e ou 12^e année valant 4 crédits et agréé par le Ministère;
- un cours du domaine des beaux-arts de 10^e, 11^e ou 12^e année valant 2 crédits et agréé par le Ministère, plus un cours du domaine des compétences pratiques de 10^e, 11^e ou 12^e année valant 2 crédits et agréé par le Ministère.

Les cours de 11^e année agréés par les conseils ou les autorités scolaires dans les matières du domaine des beaux-arts ou des compétences pratiques ne répondent aux exigences pour l'obtention du diplôme de fin d'études que si leurs résultats d'apprentissage prescrits sont conformes à ceux de l'ERI de Beaux-Arts 11 et/ou de Compétences pratiques 11. Quant aux cours de 10^e et de 12^e année agréés par les conseils ou les autorités scolaires, ils ne satisfont pas aux exigences du domaine des beaux-arts ou des compétences pratiques pour l'obtention du diplôme de fin d'études.

Les écoles ont la possibilité de présenter dans ces matières des programmes qui répondent aux besoins de leurs élèves et de la communauté. Cependant, les conseils scolaires doivent offrir un choix de programmes d'études dans les domaines des beaux-arts et des compétences pratiques à tous les élèves tenus de suivre le programme du secondaire deuxième cycle 2004.

Veillez consulter l'annexe de ce document pour connaître la liste complète des cours du domaine des beaux-arts et de celui des compétences pratiques de la 10^e à la 12^e année agréés par le Ministère.

DANSE 8 À 12

Le tableau suivant dresse la liste des cours actuels de danse de la 8^e à la 12^e année agréés par le Ministère.

<ul style="list-style-type: none">• Danse 8	
<ul style="list-style-type: none">• Danse 9	
<ul style="list-style-type: none">• Danse 10 : Cours général <p>Modèles de programmes de Danse 10 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Danse 10 : Chorégraphie• Danse 10 : Interprétation	
<ul style="list-style-type: none">• Danse : Chorégraphie 11• Danse : Interprétation 11	<ul style="list-style-type: none">• Danse : Chorégraphie 12• Danse : Interprétation 12

On encourage les écoles à donner aux élèves la possibilité de suivre plus d'un cours de danse à chaque année d'études. Chaque cours doit respecter tous les résultats d'apprentissage prescrits pour le niveau visé.

POUR EN SAVOIR PLUS

Les ressources suivantes comportent des renseignements complémentaires sur les cours, les exigences du programme du secondaire deuxième cycle et d'autres politiques pertinentes.

Ensembles de ressources intégrées (ERI)

Les Ensembles de ressources intégrées renferment les résultats d'apprentissage prescrits pour chaque matière et année d'études ainsi que les stratégies d'enseignement et d'évaluation proposées afin de présenter ces résultats d'apprentissage à l'intérieur d'une vaste gamme de structures de cours. Le texte complet de tous les ERI paraît dans le site <http://www.bced.gov.bc.ca/irp/irp.htm>

Handbook of Procedures

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les autres méthodes permettant de satisfaire aux exigences du programme du secondaire deuxième cycle en matière de beaux-arts, veuillez consulter le *Handbook of Procedures* du ministère de l'Éducation.

<http://www.bced.gov.bc.ca/exams/handbook/handbook.htm>

Politique concernant les beaux-arts et les compétences pratiques

Document d'orientation politique : *Fine Arts and Applied Skills Requirements in the Graduation Program*
http://www.bced.gov.bc.ca/policy/policies/fine_arts_and_applied.htm

Exigences pour le domaine des beaux-arts et/ou des compétences pratiques : *Programme du secondaire deuxième cycle 2004*

http://www.bced.gov.bc.ca/graduation/finearts_qa.pdf

Numéros de cours

La liste des numéros de cours agréés par le Ministère se trouve dans le *Course Information Book*.

<http://www.bced.gov.bc.ca/graduation/courseinfo/>

MODÈLES DE PROGRAMMES POUR LE COURS DE DANSE 10

L'ERI de Danse 8 à 10 (1996) est conçu de manière à permettre une certaine souplesse dans l'organisation et la mise en œuvre du programme d'études et à tenir compte des programmes déjà en place dans les écoles de la Colombie-Britannique.

Étant donné les divers modes de prestation du programme de danse et afin d'offrir aux élèves plus de flexibilité et un choix plus grand face aux nouvelles exigences du programme du secondaire deuxième cycle, les résultats d'apprentissage des cours de danse de 10^e année ont été conçus pour être présentés dans le cadre d'un certain nombre de modèles de programmes (cours) précis, qui doivent chacun respecter un contenu obligatoire distinct.

Les deux tableaux « Contenu obligatoire du modèle de programme » présentés à partir de la page suivante décrivent le cadre pédagogique à l'intérieur duquel les résultats d'apprentissage prescrits du cours de Danse 10 peuvent être offerts. Les cours de danse de 10^e année approuvés, pour lesquels l'information relative au modèle de programme est fournie ci-dessous, sont les suivants :

- Danse 10 : Chorégraphie (DNCF 10)
- Danse 10 : Interprétation (DNPf 10)

En plus des cours décrits brièvement dans ce supplément, les écoles peuvent continuer à offrir le cours de Danse 10 : Cours général (DNGF 10), qui correspond au programme d'études publié au départ dans l'ERI de Danse 8 à 10 (1996).

Dans chacun des nouveaux cours de danse de 10^e année, les enseignants donnent aux élèves la possibilité d'atteindre les résultats d'apprentissage prescrits pour cette matière tout en mettant l'accent sur l'interprétation et la chorégraphie. Les enseignants doivent donc préparer leurs cours en fonction des résultats d'apprentissage prescrits et du contenu obligatoire particuliers au cours en question.

Les tableaux intitulés « Contenu obligatoire du modèle de programme » présentés dans les pages suivantes décrivent ce contenu en fonction des éléments suivants :

- la technique : perfectionnement des techniques de danse propres à différents styles et genres;
- la pratique : compétences et attitudes convenant à divers contextes de présentation;
- la culture de la danse : terminologie liée à la danse ainsi que théorie et contextes propres à la danse.

Ces trois catégories ne servent ni à remplacer ni à annuler les composantes du programme d'études de Danse 10. Elles sont plutôt utilisées afin de fournir une autre façon de voir les exigences du cours et de souligner les points communs qui existent entre les divers sujets liés aux beaux-arts.

Les élèves qui suivent plus d'un cours de danse de 10^e année doivent atteindre les résultats d'apprentissage ayant trait au contenu de chaque cours pour lequel ils obtiendront des crédits; par exemple, l'élève doit satisfaire aux exigences du contenu des modèles de programmes Interprétation (DNPf 10) et Chorégraphie (DNCF 10) pour obtenir les crédits de ces deux cours.

Contenu obligatoire du modèle de programme : Danse 10 : Chorégraphie (DNCF 10)

Le cours de Danse 10 : Chorégraphie doit comporter le contenu suivant pour satisfaire aux exigences des résultats d'apprentissage prescrits pour le cours de Danse 10.

<p>Technique : perfectionnement des techniques de danse propres à la création de danses dans différents styles et genres</p>	<ul style="list-style-type: none"> • appliquer tous les éléments du processus de création (exploration, sélection, combinaison, raffinement et réflexion) à la chorégraphie • tenir compte des considérations relatives à la sécurité physique et technique lors de la création de mouvements • se servir de l'improvisation comme processus permettant de mieux comprendre les éléments du mouvement (en particulier l'espace et le temps) et d'approfondir le vocabulaire relatif au mouvement • préciser les similitudes et les différences qui existent entre les techniques particulières à divers styles de danse
<p>Pratique : compétences et attitudes convenant à la création de danses dans toutes sortes de contextes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • créer des enchaînements de mouvements à l'aide de différentes méthodes et à diverses fins, parmi lesquelles figurent celles-ci : <ul style="list-style-type: none"> – mettre l'accent sur un élément donné du mouvement – étudier et interpréter des sentiments et des émotions – représenter des éléments musicaux précis (p. ex. rythme, tempo, mesure, nuances, articulation, mélodie), ou y réagir – représenter une idée abstraite (p. ex. métaphore, analogie) – représenter des stimuli visuels – transformer un ou des éléments du mouvement – manipuler les accessoires et les autres éléments de la technique de scène (p. ex. les costumes) – représenter des genres ou des styles de danse particuliers • comparer divers stimuli et méthodes permettant de créer des danses (p. ex. improvisation, transformation, métaphore, musique) • créer les transitions entre les mouvements • créer une danse comportant une introduction, un développement et une conclusion clairs • développer les compétences et les attitudes nécessaires pour agir comme chorégraphe : <ul style="list-style-type: none"> – aptitude à donner des directives (p. ex. aux danseurs) – motivation personnelle et autodétermination – respect et égard envers les autres – prise de risques appropriés – leadership et engagement dans le processus de répétition (apprentissage, répétition, interprétation) – aptitude à travailler efficacement avec les autres membres de la troupe (p. ex. équipe technique, personne en contact avec la clientèle)
<p>Culture de la danse : aptitudes à utiliser la terminologie appropriée et à comprendre la théorie et les contextes relatifs à une chorégraphie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • s'initier à la forme et à la conception de la chorégraphie, en particulier la forme narrative et les motifs • employer la terminologie appropriée pour décrire les mouvements et la chorégraphie (p. ex. niveaux, mesure, relations, dimension, équilibre) • manifester une aptitude à articuler leurs propres chorégraphies • enregistrer leurs propres chorégraphies • connaître les méthodes de notation de la danse et les outils technologiques utiles en chorégraphie (p. ex. vidéos, logiciels de notation) • comprendre quels éléments expressifs de la musique (p. ex. nuances, tempo, mélodie, rythme) guident la création de danses • se familiariser avec les principaux chorégraphes et leurs œuvres • connaître l'histoire et l'évolution de styles et de genres de danses particuliers, y compris les influences sociales et culturelles

Contenu obligatoire du modèle de programme : Danse 10 : Interprétation (DNPf 10)

Le cours de Danse 10 : Interprétation doit comporter le contenu suivant pour satisfaire aux exigences des résultats d'apprentissage prescrits pour le cours de Danse 10.

<p>Technique : perfectionnement des techniques de danse propres à l'interprétation de différents styles et genres de danse</p>	<ul style="list-style-type: none"> • perfectionner les techniques particulières à un ou des styles de danse • préciser les similitudes et les différences qui existent entre les techniques particulières à divers styles de danse • accroître le contrôle des principes du mouvement (alignement, équilibre, force et souplesse) • tenir compte de la sécurité lors de l'exécution de pas et d'exercices techniques précis (p. ex. en tournant les pieds en dehors, en effectuant un grand plié, des sauts) • connaître les méthodes pour étirer et renforcer en toute sécurité les différentes parties du corps en fonction des exigences des styles de danse • maintenir la position debout tout en bougeant pour accomplir une combinaison de mouvements • améliorer sa mémoire kinesthésique des phrases de mouvements et des séquences de danse • utiliser de manière esthétique les éléments du mouvement (en particulier l'espace et le temps) • exprimer les nuances à l'intérieur d'une combinaison de mouvements
<p>Pratique : compétences et attitudes convenant à l'interprétation de danses dans toutes sortes de contextes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • acquérir les compétences et les attitudes nécessaires pour agir comme danseur : <ul style="list-style-type: none"> – aptitude à recevoir des directives – motivation personnelle et autodétermination – respect et égard envers les autres – prise de risques appropriés – engagement face au processus de répétition (apprentissage, répétition, interprétation) – introduction aux techniques de contrôle de l'esprit (p. ex. dominer sa nervosité, réflexions personnelles positives) – introduction à des tâches de production et d'administration en arts • répéter des danses en prêtant attention aux détails évidents et subtils • interpréter une danse en réponse à divers stimuli (p. ex. musique, imagerie mentale dirigée, improvisation, idées abstraites) • danser en exprimant des émotions précises • se considérer comme un outil permettant d'améliorer l'interprétation • danser en utilisant des éléments de la technique de scène (p. ex. costumes, éclairage, accessoires, musique)
<p>Culture de la danse : aptitudes à utiliser la terminologie appropriée et à comprendre la théorie et les contextes relatifs à l'interprétation d'une danse</p>	<ul style="list-style-type: none"> • employer la terminologie appropriée pour décrire l'interprétation d'une danse (p. ex. forme, isolement, extension, motif, solo) • interpréter l'intention ou la signification que le chorégraphe veut rendre • prêter attention à des questions relatives à la santé et au bien-être des danseurs (p. ex. image corporelle, nutrition, stéréotypes) • connaître l'histoire et l'évolution de styles et de genres de danse précis, y compris les influences sociales et culturelles

Annexe :

Cours de beaux-arts et de compétences pratiques agrés par le Ministère

Les tableaux suivants dressent la liste de tous les cours de la 10^e à la 12^e année des domaines des beaux-arts et des compétences pratiques agrés par le Ministère; ces cours sont décrits dans les ERI de 1995 à 2004 (pouvant être consultés en ligne à l'adresse suivante : <http://www.bced.gov.bc.ca/irp/irp.htm>).

BEAUX-ARTS

10 ^e année	11 ^e année	12 ^e année
	<ul style="list-style-type: none"> • Beaux-arts 11 (2 crédits) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Danse 10 : Cours général • Danse 10 : Interprétation • Danse 10 : Chorégraphie 	<ul style="list-style-type: none"> • Danse : Chorégraphie 11 • Danse : Interprétation 11 	<ul style="list-style-type: none"> • Danse : Chorégraphie 12 • Danse : Interprétation 12
<ul style="list-style-type: none"> • Art dramatique 10 : Cours général • Art dramatique 10 : Interprétation théâtrale • Art dramatique 10 : Production théâtrale 	<ul style="list-style-type: none"> • Art dramatique : Cinéma et télévision 11 • Interprétation théâtrale 11 : Jeu dramatique • Interprétation théâtrale 11 : Mise en scène et scénarisation • Production théâtrale 11 	<ul style="list-style-type: none"> • Art dramatique : Cinéma et télévision 12 • Interprétation théâtrale 12 : Jeu dramatique • Interprétation théâtrale 12 : Mise en scène et scénarisation • Production théâtrale 12 : Technique théâtrale • Production théâtrale 12 : Gestion théâtrale
<ul style="list-style-type: none"> • Musique 10 : Cours général • Musique 10 : Chorale de concert • Musique 10 : Chorale de jazz • Musique 10 : Orchestre d'harmonie • Musique 10 : Orchestre de jazz • Musique 10 : Orchestre à cordes • Musique 10 : Guitare 	<ul style="list-style-type: none"> • Musique chorale 11 : Choeur de concert • Musique chorale 11 : Jazz vocal • Musique instrumentale 11 : Orchestre d'harmonie • Musique instrumentale 11 : Ensemble de jazz • Musique instrumentale 11 : Orchestre à cordes • Musique instrumentale 11 : Guitare • Musique : Composition et technologie 11 	<ul style="list-style-type: none"> • Musique chorale 12 : Choeur de concert • Musique chorale 12 : Jazz vocal • Musique instrumentale 12 : Orchestre d'harmonie • Musique instrumentale 12 : Ensemble de jazz • Musique instrumentale 12 : Orchestre à cordes • Musique instrumentale 12 : Guitare • Musique : Composition et technologie 12
<ul style="list-style-type: none"> • Arts visuels 10 : Cours général • Arts visuels 10 : Céramique et sculpture • Arts visuels 10 : Dessin et peinture • Arts visuels 10 : Arts médiatiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Fondements de l'art 11 • Arts visuels en atelier 11 : Céramique et sculpture • Arts visuels en atelier 11 : Dessin et peinture • Arts visuels en atelier 11 : Textiles et fibres • Arts visuels en atelier 11 : Gravure et graphisme • Arts visuels : Arts médiatiques 11 	<ul style="list-style-type: none"> • Fondements de l'art 12 • Arts visuels en atelier 12 : Céramique et sculpture • Arts visuels en atelier 12 : Dessin et peinture • Arts visuels en atelier 12 : Textiles et fibres • Arts visuels en atelier 12 : Gravure et graphisme • Arts visuels : Arts médiatiques 12

COMPÉTENCES PRATIQUES

10 ^e année	11 ^e année	12 ^e année
	<ul style="list-style-type: none"> Compétences pratiques 11 (2 crédits) 	
<ul style="list-style-type: none"> Éducation aux affaires 10 : Cours général Éducation aux affaires 10 : Communications d'affaires Éducation aux affaires 10 : Entrepreneuriat Éducation aux affaires 10 : Finance et économie Éducation aux affaires 10 : Marketing 	<ul style="list-style-type: none"> Comptabilité 11 Applications informatiques de gestion 11 Marketing 11 	<ul style="list-style-type: none"> Comptabilité 12 Gestion de l'information d'entreprise 12 Gestion des données 12 Économie 12 Entrepreneuriat 12 Comptabilité financière 12 Innovation en gestion 12 Marketing 12
<ul style="list-style-type: none"> Économie domestique 10 : Cours général Économie domestique 10 : Alimentation Économie domestique 10 : Textiles Économie domestique 10 : Étude de la famille 	<ul style="list-style-type: none"> Formation en restauration 11 Étude de la famille 11 Étude des aliments 11 Étude des textiles 11 	<ul style="list-style-type: none"> Formation en restauration 12 Étude de la famille 12 Étude des aliments 12 Étude des textiles 12
<ul style="list-style-type: none"> Technologie de l'information 10 	<ul style="list-style-type: none"> Technologie de l'information et des communications : Communication numérique appliquée 11 Technologie de l'information et des communications : Systèmes informatiques 11 Technologie de l'information et des communications : Programmation par ordinateur 11 Technologie de l'information et des communications : Développement de médias numériques 11 	<ul style="list-style-type: none"> Technologie de l'information et des communications : Communication numérique appliquée 12 Technologie de l'information et des communications : Systèmes informatiques 12 Technologie de l'information et des communications : Programmation par ordinateur 12 Technologie de l'information et des communications : Développement de médias numériques 12
<ul style="list-style-type: none"> Formation technologique 10 : Cours général Formation technologique 10 : Dessin technique et design Formation technologique 10 : Électronique Formation technologique 10 : Mécanique Formation technologique 10 : Travail des métaux Formation technologique 10 : Travail du bois 	<ul style="list-style-type: none"> Technologie automobile 11 Charpenterie et menuiserie 11 Dessin technique et design 11 Électronique 11 Travail des métaux 11 	<ul style="list-style-type: none"> Technologie automobile 12 Technologie automobile 12 : Électricité et électronique Technologie automobile 12 : Réparation de carrosserie et finition Technologie automobile 12 : Groupe motopropulseur Charpenterie et menuiserie 12 Charpenterie et menuiserie 12 : Ébénisterie Charpenterie et menuiserie 12 : Travail du bois avec CNC Charpenterie et menuiserie 12 : Construction résidentielle

10 ^e année	11 ^e année	12 ^e année
		<ul style="list-style-type: none"> • Charpenterie et menuiserie 12 : Produits d'artisanat en bois • Dessin technique et design 12 • Dessin technique et design 12 : Design niveau avancé • Dessin technique et design 12 : Architecture et design d'habitat • Dessin technique et design 12 : Génie et dessin mécaniques • Dessin technique et design 12 : Visualisation technique • Électronique 12 • Électronique 12 : Systèmes analogiques • Électronique 12 : Systèmes numériques • Électronique 12 : Robotique • Travail des métaux 12 : Transformation des métaux niveau avancé • Travail des métaux 12 : Usinage des métaux niveau avancé • Travail des métaux 12 : Soudage niveau avancé • Travail des métaux 12 : Métallurgie d'art et bijouterie • Travail des métaux 12 : Travail des métaux avec CNC • Travail des métaux 12 : Forgeage et fonderie • Travail des métaux 12 : Tôlerie

